N° 89-652-X2015007 au catalogue
ISBN 978-0-660-03344-0

Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale

La confiance du public envers les institutions canadiennes

par Adam Cotter

Date de diffusion : le 7 décembre 2015

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Faits saillants

Section 1 : Confiance envers les institutions

- Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2013 sur l'identité sociale, 3 Canadiens sur 4 (76 %) ont une grande confiance ou une certaine confiance dans la police, ce qui fait de celle-ci l'institution bénéficiant de la plus grande confiance du public. Viennent ensuite le système scolaire (61 %), les banques (59 %) et le système de justice et les tribunaux (57 %).

- Moins de la moitié des Canadiens ont déclaré faire confiance aux médias (40 %), au Parlement fédéral (38 %) et aux grandes corporations (30 %).

- Les femmes et les Canadiens plus âgés étaient généralement les personnes qui faisaient le plus confiance au gouvernement et aux institutions, à quelques exceptions près. On n'a notamment constaté aucune différence entre les sexes en ce qui concerne la confiance dans les médias, alors que les jeunes Canadiens de 15 à 24 ans étaient ceux qui avaient la plus grande confiance envers le Parlement fédéral.

- La confiance globale dans les institutions était la plus élevée chez les minorités visibles et les immigrants, particulièrement ceux qui ont immigré au Canada depuis 2000.

- Les Autochtones étaient moins susceptibles que les non-Autochtones d'avoir une grande confiance envers les institutions, mais aussi enclins à avoir une grande confiance ou une certaine confiance envers les banques et les grandes corporations.

- Les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick avaient généralement une confiance supérieure à la moyenne envers la plupart des institutions, alors que les résidents du Québec et de la Colombie-Britannique avaient généralement une confiance dans les institutions inférieure à la moyenne.

- La confiance était généralement la plus élevée dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto, et la plus faible dans les RMR québécoises de Montréal et de Sherbrooke.

Section 2 : Perceptions du rendement de la police

- Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la victimisation, la majorité des Canadiens, en plus d'avoir une grande confiance dans la police, estiment que cette dernière fait du bon travail lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (73 %), d'assurer la sécurité des citoyens (70 %), de répondre rapidement aux appels (68 %), de traiter les personnes équitablement (68 %), de faire respecter la loi (65 %) et d'informer le public sur la prévention d'actes criminels (62 %).

- Les Canadiens qui ont déclaré être entrés en contact avec la police pour une raison ou une autre au cours des 12 mois précédant l'enquête ont évalué le rendement de la police moins favorablement que les répondants qui n'ont pas eu affaire à la police.

- Les incidents de victimisation des ménages ou de victimisation avec violence vécus par les répondants sont liés à une évaluation inférieure du rendement de la police, les victimes ayant accordé une note inférieure à celle attribuée par les personnes n'ayant pas été victimes d'un acte criminel au cours des 12 mois précédents.

- Les victimes qui ont signalé l'incident criminel à la police étaient plus susceptibles d'estimer que la police fait du bon travail, y compris lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (64 % par rapport à 54 %) et de traiter les personnes équitablement (58 % par rapport à 46 %), comparativement à celles qui n'ont pas signalé l'incident à la police.

- Les perceptions quant au rendement de la police étaient généralement les plus favorables au Québec et les moins favorables dans les provinces de l'Ouest. À l'échelle des RMR, les résidents de Winnipeg et de Vancouver étaient ceux qui évaluaient le moins favorablement la police locale, alors que les résidents d'Ottawa ont attribué une note supérieure à la moyenne de toutes les autres RMR dans chacune des six catégories.

La confiance du public envers les institutions canadiennes

Par Adam Cotter

La mesure des attitudes des Canadiens à l'égard des institutions fournit des renseignements importants sur la façon dont les citoyens perçoivent les principales institutions publiques et privées, comme le système de justice, les écoles, le Parlement fédéral, les institutions bancaires, les grandes corporations et les médias. D'une certaine manière, cette information peut être considérée comme une mesure de leur rendement, puisque la qualité des services offerts au public peut souffrir d'un manque de confiance (Jang, Lee et Gibbs, 2015). En outre, on a constaté que des niveaux élevés de confiance et de satisfaction à l'égard des institutions publiques contribuaient à stimuler le sentiment d'appartenance à un pays et à favoriser la cohésion sociale (Roberts, 2007; Letki, 2006). De façon plus générale, les perceptions du public peuvent influer sur l'élaboration des politiques et programmes sociaux (Cao, 2014).

Les perceptions des institutions sont souvent fondées sur les sentiments interdépendants de confiance et de foi que l'on a envers elles. Bien que l'on emploie indifféremment les termes « confiance » et « foi » dans certaines études sur les perceptions des institutions, il s'agit en fait de concepts reliés, mais distincts (Barbalet, 2009; Luhmann, 2000). Ainsi, la confiance est liée aux perceptions quant à la capacité de l'institution à s'acquitter de ses fonctions, alors que la foi est liée aux actions, aux expériences interpersonnelles, aux attentes et aux perceptions de l'intégrité de l'institution (Cao, 2014; Maslov, 2014; Bean, 2003). Dans le présent rapport, les mesures de la confiance sont des questions portant spécifiquement sur la confiance qu'éprouve le répondant (p. ex. dans quelle mesure faites-vous confiance à la police?). En outre, on approfondit au moyen de questions plus précises sur le contact avec la police, les niveaux de signalement à la police et l'évaluation globale du rendement de la police en fonction de certains éléments du travail des policiers afin de mesurer la confiance.

À l'aide des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation et de l'ESG de 2013 sur l'identité sociale (voir Sources des données), le présent rapport explore les questions relatives à la confiance envers le gouvernement et les institutions. On examine globalement les niveaux de confiance, les mesures du rendement perçu, la confiance globale et la confiance dans des institutions spécifiques. Il est aussi question de l'incidence des caractéristiques géographiques et sociodémographiques et des caractéristiques du quartier sur les perceptions.

Section 1

Les Canadiens font plus confiance à la police qu'aux autres institutions

Dans le cadre de l'ESG sur l'identité sociale, on a demandé aux Canadiens d'indiquer, sur une échelle de 1 (« aucune confiance ») à 5 (« une grande confiance »), la mesure dans laquelle ils faisaient confiance à la police, au système de justice et aux tribunaux, au système scolaire, au Parlement fédéral, aux banques, aux grandes corporations et aux médias canadiens[1].

Environ les trois quarts (76 %) des Canadiens de 15 ans ou plus, soit presque 22 millions de personnes, ont indiqué qu'ils avaient une grande confiance ou une certaine confiance dans la police, une proportion plus élevée que pour toutes les autres institutions examinées dans le présent rapport (graphique 1, tableau 1)[2]. Cette constatation correspond aux résultats d'une étude antérieure sur la confiance envers les institutions (Grabb et autres, 2009).

En 2013, environ 6 Canadiens sur 10 ont dit avoir une grande confiance ou une certaine confiance dans le système scolaire (61 %), les banques (59 %), et le système de justice et les tribunaux (57 %). Par comparaison, moins de la moitié des Canadiens ont dit avoir confiance dans les médias (40 %), le Parlement fédéral (38 %) et les grandes corporations (30 %).

1. L'interprétation de ces questions a été laissée à la discrétion des répondants. Par exemple, le système scolaire pouvait comprendre les écoles publiques ou privées, les écoles primaires, secondaires ou postsecondaires, ou n'importe quelle combinaison de ces types d'école.
2. Sauf indication contraire, tous les écarts mentionnés dans le texte sont statistiquement significatifs.

Graphique 1
Confiance dans les institutions canadiennes, 2013

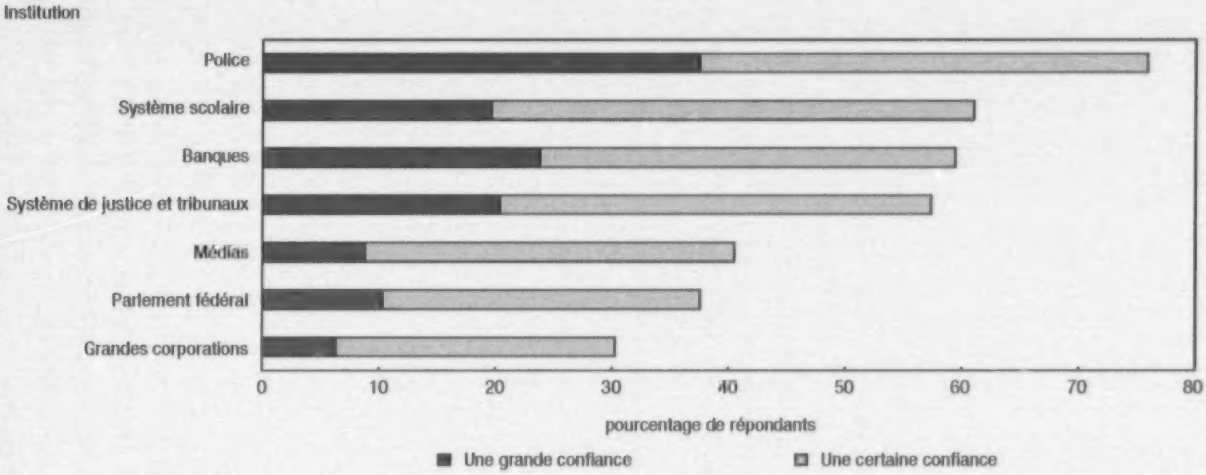

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

Près de 4 Canadiens sur 10 (37 %) ont déclaré avoir une grande confiance dans la police, une proportion plus élevée que pour n'importe quelle autre institution. Bien que les Canadiens aient été tout aussi susceptibles de dire qu'ils avaient une grande confiance ou une certaine confiance dans la police, la proportion des répondants qui avaient une grande confiance dans d'autres institutions était beaucoup moins grande que celle des répondants qui avaient une certaine confiance.

Bien qu'un moins grand nombre de Canadiens aient une grande confiance ou une certaine confiance dans les médias, le Parlement fédéral et les grandes corporations comparativement aux autres institutions, ces institutions n'ont pas obtenu une évaluation entièrement défavorable. Pour chacune d'elles, environ 4 Canadiens sur 10 ont dit qu'ils n'éprouvaient ni confiance ni méfiance. Tout juste un peu moins de 1 Canadien sur 10 a indiqué qu'il n'avait aucune confiance dans les grandes corporations (9 %) ou le Parlement fédéral (9 %).

Les femmes font plus confiance aux institutions que les hommes

En règle générale, les femmes faisaient légèrement plus confiance aux institutions que les hommes (graphique 2, tableau 2). La seule exception concernait les médias canadiens, pour lesquels il n'y avait pas de différence selon le sexe. Les écarts les plus grands dans la confiance envers les institutions concernaient les banques (63 % des femmes par rapport à 56 % des hommes) et la police (79 % des femmes par rapport à 73 % des hommes).

Graphique 2
Confiance dans les institutions, selon le sexe, 2013

pourcentage des répondants faisant confiance aux institutions

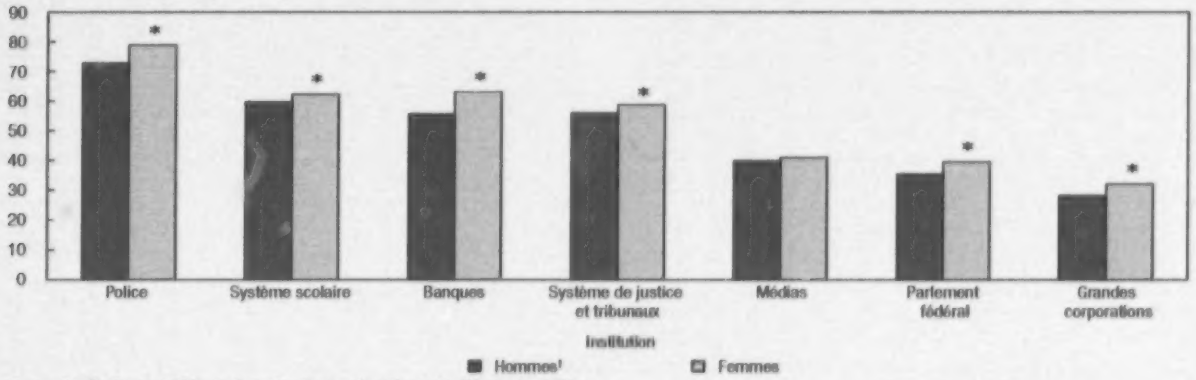

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)
† catégorie de référence

Note : Comprend les réponses exprimant une grande confiance ou une certaine confiance. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

La confiance envers les institutions augmente généralement en fonction de l'âge

En général, les Canadiens plus âgés font davantage confiance aux institutions. Le niveau de confiance est généralement le plus faible chez les Canadiens de 25 à 34 ans, avant d'augmenter graduellement avec l'âge pour atteindre un sommet chez les 75 ans et plus (tableau 2).

La seule exception à cette tendance concerne le Parlement fédéral, envers lequel les Canadiens de 15 à 24 ans étaient les plus susceptibles de déclarer avoir confiance (50 % par rapport à 38 % pour l'ensemble des répondants). Les Canadiens de 15 à 24 ans ont aussi exprimé un niveau de confiance supérieur à la moyenne envers les banques, le système de justice et les tribunaux, et les grandes corporations.

Les Autochtones sont ceux qui font le moins confiance aux institutions

Dans l'ensemble, les Autochtones étaient moins susceptibles que les non-Autochtones d'avoir une grande confiance envers les institutions, mais aussi enclins à avoir une grande confiance ou une certaine confiance envers les banques et les grandes corporations. L'écart le plus marqué concernait le système de justice et les tribunaux, en effet, la proportion d'Autochtones ayant déclaré avoir confiance dans cette institution était inférieure de 15 points de pourcentage à celle des non-Autochtones (43 % par rapport à 58 %).

Des recherches antérieures ont montré que les Autochtones sont surreprésentés dans le système correctionnel canadien (Perreault, 2014; Perreault, 2009) et sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir affaire au système de justice soit en tant que victimes, soit en tant qu'auteurs de crime (Perreault, 2011; Perreault, 2015).

Les minorités visibles et les immigrants sont ceux qui font le plus confiance aux institutions

Le niveau de confiance envers la police ne variait pas selon l'appartenance à une minorité visible, mais on a constaté que les niveaux élevés de confiance étaient plus nombreux chez les minorités visibles pour toutes les autres institutions. Par exemple, 56 % des répondants appartenant à une minorité visible ont déclaré faire confiance au Parlement fédéral, soit 1,5 fois plus que chez les répondants n'appartenant pas à une minorité visible (34 %).

De même, les immigrants étaient plus susceptibles que les non-immigrants de déclarer avoir confiance dans chacune des institutions, et l'écart le plus marqué a été observé dans le niveau de confiance envers le Parlement fédéral (18 points de pourcentage de plus que les non-immigrants). Les niveaux de confiance étaient aussi beaucoup plus élevés pour le système de justice et les tribunaux, comparativement aux non-immigrants (72 % par rapport à 54 %).

De plus, les immigrants récents ont déclaré des niveaux de confiance plus élevés que les immigrants de longue date et que les répondants nés au Canada (graphique 3). Plus de la moitié de tous les immigrants récents ont dit avoir confiance dans toutes les institutions, à l'exception des grandes corporations (44 %). Des études antérieures indiquent que les expériences précédentes avec des institutions peuvent mener à des niveaux de confiance plus élevés chez les immigrants lorsqu'ils arrivent dans un nouveau pays, une situation qui change ensuite au fil du temps pour se rapprocher des niveaux de confiance généraux des non-immigrants (Roder et Muhlau, 2011; Roder et Muhlau, 2010).

Graphique 3
Confiance dans les institutions, selon le statut d'immigrant, 2013

pourcentage des répondants faisant confiance aux institutions

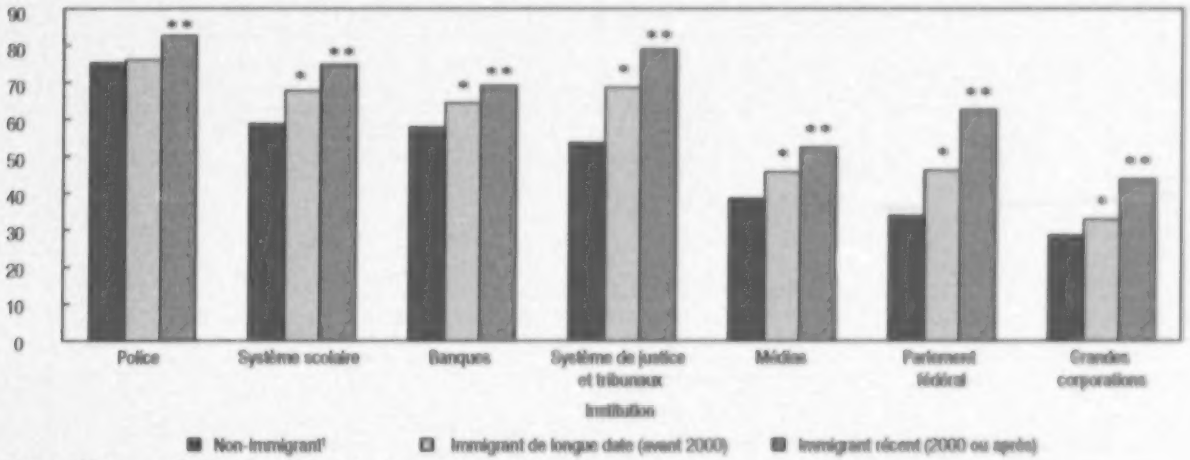

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05) et de la valeur pour les immigrants de longue date (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Comprend les réponses exprimant une grande confiance ou une certaine confiance. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages. Les immigrants dont la durée du séjour au Canada est inconnue sont exclus.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

De même, les répondants dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français ont une plus grande confiance dans l'ensemble des institutions, comparativement aux Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais, le français ou les deux. Quand on observe ces trois caractéristiques simultanément, les immigrants appartenant à une minorité visible et dont la langue maternelle n'est pas une langue officielle déclarent des niveaux de confiance beaucoup plus élevés à l'endroit des institutions, comparativement aux personnes nées au Canada qui n'appartiennent pas à une minorité visible et dont la langue maternelle est l'anglais ou le français. Les écarts les plus importants ont été constatés dans les niveaux de confiance envers le système de justice et les tribunaux et envers le Parlement fédéral (24 et 28 points de pourcentage de plus, respectivement).

Un niveau de scolarité et un revenu supérieurs sont associés à une plus grande confiance dans la police et le système de justice

Un revenu supérieur est associé à un niveau de confiance plus élevé envers beaucoup d'institutions. Plus particulièrement, les Canadiens dont le revenu annuel du ménage est de 150 000 $ et plus ont indiqué avoir davantage confiance dans la police et le système de justice et les tribunaux que ceux qui ont des revenus annuels inférieurs (tableau 2).

Un niveau de scolarité élevé est aussi lié à un degré de confiance supérieur envers la police et le système de justice et les tribunaux. En effet, les Canadiens titulaires d'un grade universitaire ont déclaré avoir une plus grande confiance dans ces institutions que ceux qui détiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires, un diplôme d'études secondaires ou un niveau de scolarité inférieur aux études secondaires.

Le fait d'être titulaire d'un grade universitaire était aussi lié à une plus grande confiance dans le système scolaire. En effet, les deux tiers des diplômés universitaires ont déclaré avoir confiance envers le système scolaire, soit 8 points de pourcentage de plus que les Canadiens détenant un certificat d'études postsecondaires ou un diplôme d'études secondaires.

En revanche, les Canadiens ayant un niveau de scolarité inférieur aux études secondaires étaient ceux qui faisaient le plus confiance aux banques (67 %), au Parlement fédéral (45 %) et aux grandes corporations (38 %). Ce résultat pourrait toutefois aussi être lié à l'âge, puisque les Canadiens de 15 à 24 ans ont déclaré à l'égard de ces institutions des niveaux de confiance supérieurs à la moyenne. Le tiers (31 %) des Canadiens qui ont indiqué avoir un niveau de scolarité inférieur aux études secondaires étaient âgés de 15 à 24 ans.

Encadré 1
Les Canadiens qui font confiance aux gens font davantage confiance aux institutions

L'ESG sur l'identité sociale comportait aussi des questions sur la confiance aux gens, ou la foi en autrui, un concept étroitement lié à la confiance en général. Toutefois, comme on l'a souligné plus haut, il s'agit de deux concepts distincts. Selon l'ESG de 2013, les Canadiens qui ont généralement plus foi en autrui font aussi plus confiance aux institutions.

On a notamment demandé aux Canadiens d'indiquer dans quelle mesure ils estiment pouvoir faire confiance aux gens en général, aux membres de leur famille, aux gens de leur voisinage, aux personnes avec qui ils travaillent ou vont à l'école, aux gens parlant une langue différente de la leur et aux inconnus. Sans exception, tous les Canadiens qui croient qu'on peut faire confiance aux membres de ces groupes font plus confiance aux institutions que ceux qui pensent qu'on ne peut pas faire confiance à ces groupes (tableau 3).

De même, les Canadiens qui pensaient qu'il serait très probable qu'ils récupèrent un portefeuille perdu contenant 200 $ s'il était trouvé par un voisin, un policier ou un inconnu faisaient davantage confiance aux institutions publiques (tableau 3). Cette constatation s'est avérée pour chacun des trois scénarios, et pour chacune des sept institutions.

Plus spécifiquement, la proportion de Canadiens qui faisaient confiance à la police était de 61 points de pourcentage plus élevée chez ceux qui croyaient très probable qu'ils récupèrent un portefeuille perdu si celui-ci était retrouvé par un policier que chez ceux qui croyaient ce scénario improbable (86 % par rapport à 25 %). Ce résultat indique que les Canadiens qui sont plus enclins à faire confiance aux policiers sont plus susceptibles de faire aussi confiance à la police en tant qu'institution.

La confiance envers les institutions varie selon la province

En règle générale, les niveaux de confiance envers les institutions étaient supérieurs à la moyenne au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Plus précisément, le niveau de confiance était supérieur à la moyenne de l'ensemble des provinces pour 6 des 7 institutions au Nouveau-Brunswick, l'exception étant le Parlement fédéral (6 points de pourcentage de moins) (tableau 4). À Terre-Neuve-et-Labrador, bien que la confiance à l'égard du système de justice et des tribunaux et du Parlement fédéral corresponde à la moyenne de l'ensemble des provinces, la confiance envers les autres institutions était supérieure d'au moins 5 points de pourcentage dans cette province.

En revanche, les résidents du Québec et de la Colombie-Britannique avaient tendance à faire moins confiance aux institutions que les résidents des autres provinces. Les résidents du Québec ont déclaré un niveau de confiance inférieur à la moyenne à l'égard de 5 des 7 institutions, mais un niveau de confiance semblable en ce qui concerne les médias et le Parlement fédéral. En Colombie-Britannique, la confiance perçue à l'égard de quatre des institutions était inférieure à celle de l'ensemble des provinces canadiennes, les proportions des résidents faisant confiance aux banques, aux médias et aux grandes corporations étant semblables.

À l'échelle de la région métropolitaine de recensement (RMR), le niveau de confiance était généralement supérieur à Toronto (tableau 5). En effet, les résidents de Toronto ont déclaré le niveau le plus élevé de confiance envers les banques, le système de justice et les tribunaux, et le Parlement fédéral; le niveau de confiance envers les grandes corporations était également supérieur à la moyenne des RMR.

Fidèle aux variations provinciales, la confiance globale était la plus faible dans la RMR québécoise de Montréal, où les niveaux de confiance étaient inférieurs à la moyenne des RMR pour cinq institutions. Plus particulièrement, les résidents de Montréal avaient une confiance moins grande que la moyenne dans la police (71 %), le système scolaire (59 %), les banques (53 %), le système de justice et les tribunaux (54 %), et les grandes corporations (26 %). Les résidents de Sherbrooke, quant à eux, ont déclaré des niveaux de confiance inférieurs à l'égard de quatre institutions : les banques (46 %), le système de justice et les tribunaux (47 %), les médias (32 %) et les grandes corporations (20 %[3]).

Facteurs liés à une confiance générale

Des modèles de régression ont été élaborés pour examiner l'importance relative des caractéristiques sociodémographiques et économiques liées à la confiance dans les institutions. Si l'on tient compte des autres caractéristiques mesurées par l'ESG, le sexe demeure un facteur prédictif pour 5 des 7 institutions (tableau 6).

De même, le modèle de régression reflète aussi l'influence de l'âge; les Canadiens âgés de 75 ans et plus sont généralement les plus susceptibles de faire confiance aux institutions publiques, toutes choses étant égales par ailleurs. Les seules exceptions étaient le système de justice et les tribunaux, à l'égard desquels les Canadiens de 15 à 24 ans avaient une propension comparable à celle des personnes plus âgées, et le Parlement fédéral, auquel les 15 à 24 ans étaient les plus susceptibles de faire confiance.

L'appartenance à une minorité visible, le statut d'immigrant et une langue maternelle autre que le français ou l'anglais étaient étroitement liés à un niveau de confiance plus élevé dans les institutions, même en tenant compte des autres facteurs. La seule exception était la confiance dans la police, pour laquelle on constate, si l'on tient compte des caractéristiques sociodémographiques et économiques, que les minorités visibles étaient moins susceptibles de faire confiance à la police (0,71) que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (0,77)[3].

Bien que le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, le revenu, l'appartenance à une minorité visible, le statut d'immigrant et la langue maternelle demeurent des prédicteurs du niveau de confiance envers certaines ou toutes les institutions, toutes ces caractéristiques ne sont pas nécessairement significatives. C'est notamment le cas de l'identité autochtone, qui n'est plus un prédicteur significatif de la confiance dans les institutions lorsqu'on maintient constantes les autres caractéristiques démographiques, sauf en ce qui concerne le système de justice et les tribunaux, auxquels les non-Autochtones sont légèrement plus susceptibles de faire confiance (0,57 par rapport à 0,52).

3. Une probabilité prédite de 1 indique que les chances d'observer le phénomène d'intérêt sont de 100 %.

Section 2

Perceptions du rendement de la police

Outre le sentiment général de confiance, les perceptions à l'égard des institutions peuvent aussi refléter ce qu'on perçoit comme étant le niveau de rendement associé à certaines tâches ou fonctions. Autrement dit, est-ce que le public estime qu'une institution s'acquitte comme il se doit de son mandat? En 2014, on a recueilli dans le cadre de l'ESG sur la victimisation des renseignements sur les mesures du rendement d'une institution, soit la police. Bien que l'enquête ne porte que sur une seule institution, l'examen de la perception du rendement de la police fournit des renseignements importants sur l'institution à laquelle les Canadiens font le plus confiance. La police est la composante la plus visible du système de justice pénale (Roberts, 2007), et les perceptions de son rendement peuvent avoir une incidence sur les perceptions qu'ont les Canadiens de la légitimité de la police, sur leur volonté à signaler les crimes et sur leur degré de coopération avec la police (Sindall et autres, 2012; Roberts, 2010; Sunshine et Tyler, 2003; Tyler et Blader, 2003).

La plupart des Canadiens estiment que la police fait du bon travail

Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, on a demandé aux Canadiens d'évaluer si le travail de leur police locale était bon, passable ou mauvais à l'égard de six mesures, soit lorsqu'il s'agit : d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, d'assurer la sécurité des citoyens, de répondre rapidement aux appels, de traiter les personnes équitablement, de faire respecter la loi et d'informer le public sur la prévention d'actes criminels.

En 2014, la majorité des Canadiens estimaient que la police faisait du bon travail pour chacune des six mesures spécifiques (graphique 4). Fait à souligner, les Canadiens ont donné l'évaluation la plus favorable à l'attitude ouverte, invitant à la discussion, près des trois quarts (73 %) d'entre eux ayant déclaré que leur police locale faisait du bon travail à cet égard. Environ 6 Canadiens sur 10 (62 %) estimaient que la police faisait un bon travail lorsqu'il s'agit d'informer le public sur la prévention d'actes criminels, la proportion la plus faible de toutes les mesures.

Graphique 4
Perceptions du rendement de la police, 2014

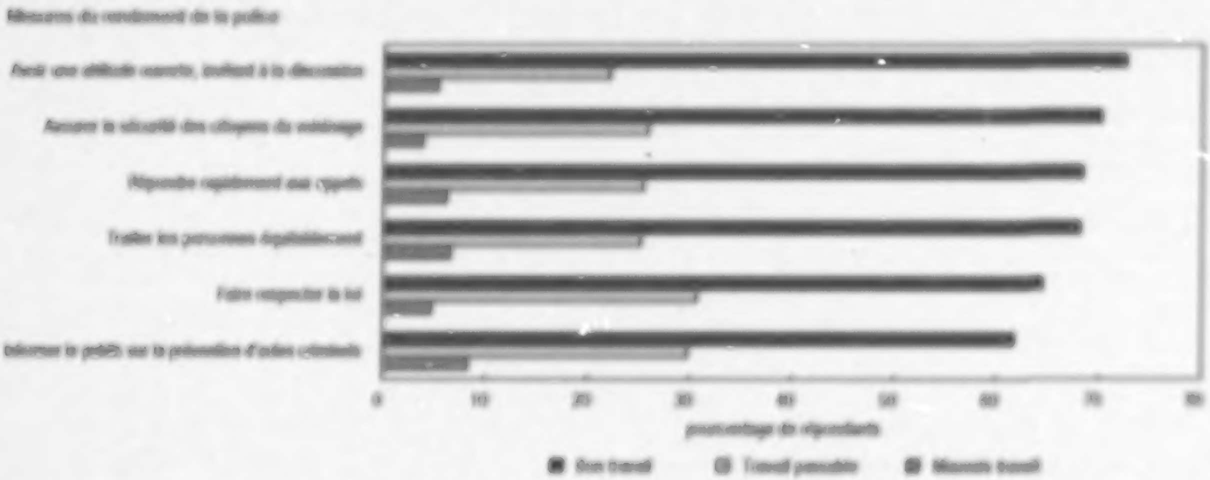

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

La perception du rendement de la police s'est améliorée depuis 10 ans

Les perceptions des Canadiens en ce qui concerne la police se sont améliorées au fil du temps; un plus grand nombre de Canadiens estimaient que la police fait du bon travail comparativement à 10 ans plus tôt (graphique 5). Alors qu'une proportion semblable de Canadiens a déclaré que la police fait du bon travail lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion comparativement à 2004, la proportion de Canadiens ayant indiqué que la police fait du bon travail a augmenté pour chacune des cinq autres catégories.

Graphique 5
Perception du rendement de la police, 2004, 2009 et 2014
pourcentage des répondants ayant déclaré que la police fait du bon travail

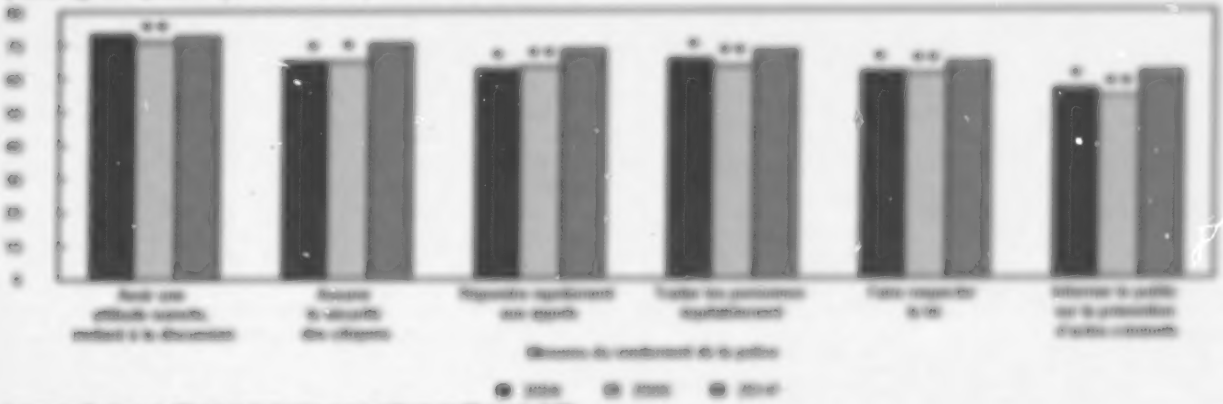

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de la valeur de 2004 (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus d'évaluer » sont exclues du calcul des proportions.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2004, 2009 et 2014.

Au cours de la dernière décennie, l'évaluation des six indicateurs du rendement de la police est demeurée relativement stable. En 2014, comme en 2004, les Canadiens ont donné l'évaluation la plus favorable à la police lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, plus de 7 répondants sur 10 ayant indiqué que leur police locale faisait du bon travail à cet égard.

Les femmes sont plus susceptibles de percevoir la police comme faisant du bon travail

Certains des facteurs liés à une plus grande confiance envers les institutions publiques étaient aussi associés aux perceptions du rendement de la police. Par exemple, tout comme elles font généralement plus confiance aux institutions que les hommes, les femmes ont aussi évalué la police plus favorablement dans presque toutes les catégories (tableau 7). La seule exception concernait l'assurance de la sécurité des citoyens, pour laquelle les hommes et les femmes étaient tout aussi susceptibles de dire que leur police locale fait du bon travail.

Comme pour la confiance globale dans les institutions, le fait de croire que la police fait du bon travail augmente généralement avec l'âge, et les Canadiens de 75 ans et plus sont les plus susceptibles d'estimer que leur police locale fait du bon travail, dans les six catégories.

Dans l'ensemble, les minorités visibles évaluent le rendement de la police moins favorablement que les personnes n'appartenant pas à une minorité visible

Des études antérieures ont révélé qu'il y a une distinction entre les questions relatives aux aspects opérationnels des services de police, par rapport aux questions touchant les relations interpersonnelles entre les policiers et le public (Ogloff et Cloutt, 2014). Les aspects opérationnels se rapportent généralement aux tâches des policiers pour ce qui est de faire respecter les lois, d'assurer la sécurité et de réagir face aux actes criminels. Les mesures des relations interpersonnelles ont plutôt trait au contact social informel et au système général de valeurs de la police (Cao, 2014; Jackson et Bradford, 2010).

Pour ce qui est des questions principalement liées à la capacité de la police à exercer ses fonctions, on ne constate aucune tendance particulière chez les minorités visibles. Par exemple, les répondants appartenant à une minorité visible ont évalué la police plus favorablement que ceux n'appartenant pas à une minorité visible en ce qui concerne la rapidité à répondre aux appels, mais moins favorablement pour ce qui est de la diffusion d'information sur la prévention d'actes criminels (tableau 7). En revanche, les membres de minorités visibles ont donné une évaluation moins favorable aux questions relatives aux relations interpersonnelles avec les policiers — avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion et traiter les personnes équitablement — comparativement aux non-membres de minorités visibles.

Les Autochtones évaluent la police moins favorablement que les non-Autochtones

Les Autochtones ont attribué une moins bonne note que les non-Autochtones à chacune des six mesures du rendement de la police (tableau 7). Les plus grands écarts entre les évaluations des Autochtones et des non-Autochtones concernent les perceptions de la capacité de la police à répondre rapidement aux appels (69 % par rapport à 02 %) et à faire respecter la loi (65 % par rapport à 01 %). Bien que l'écart soit moins important, les Autochtones étaient aussi moins susceptibles que les non-Autochtones de déclarer que leur police locale fait du bon travail à l'égard des mesures relatives aux relations interpersonnelles.

Le contact avec la police a été lié à une évaluation plus faible de l'efficacité de la police

La police, en raison de la nature de sa fonction, représente la composante la plus visible du système de justice pénale, de sorte que le public est plus susceptible d'avoir affaire à des policiers qu'à d'autres professionnels de la justice pénale (Roberts, 2007; Skogan, 2006). En 2014, 31 % des Canadiens ont déclaré avoir eu affaire à la police au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. En revanche, environ 1 Canadien sur 5 (20 %) a déclaré avoir eu affaire à un tribunal canadien de juridiction criminelle. Les Canadiens qui sont entrés en contact avec la police au cours des 12 mois précédant l'enquête ont donné une évaluation moins favorable à cette dernière pour chacune des six mesures du rendement (tableau 8, graphique 6).

Graphique 9
Perceptions du rendement de la police, selon qu'il y ait eu un contact ou non avec la police au cours des 12 mois précédents, 2014

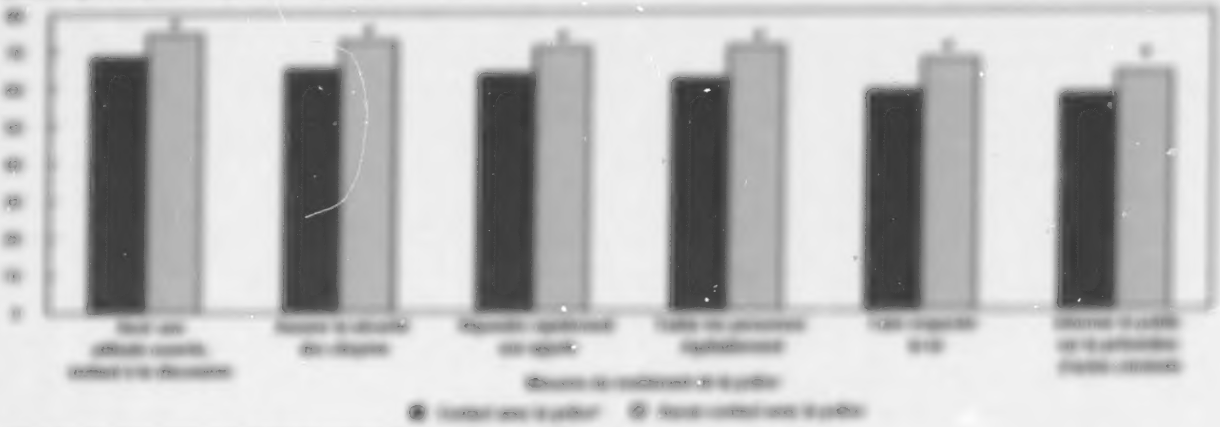

[illegible]

Des études antérieures indiquent qu'un contact avec la police est souvent lié à une perception défavorable de la police (Bradford et autres, 2009; Skogan, 2006)[7]. Les résultats de l'ESG de 2014 confirment dans une large mesure ces constatations. Bien que dans l'ensemble, un contact avec la police soit lié à des perceptions plus défavorables du rendement de la police, certains types de contact ont des effets plus marqués que d'autres[8].

Notamment, comme on pouvait s'y attendre, les Canadiens qui ont déjà été arrêtés ont évalué la police de façon plus négative, particulièrement en ce qui concerne les mesures relatives aux relations interpersonnelles comme le fait d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion ([illegible] % par rapport à [illegible] % des Canadiens qui n'ont jamais été arrêtés) et de traiter les personnes équitablement ([illegible] % par rapport à [illegible] %).

Dans le même ordre d'idées, les Canadiens qui sont entrés en contact avec la police en raison de leurs propres problèmes émotionnels, de santé mentale ou de consommation d'alcool ou de drogues étaient moins susceptibles que ceux qui n'ont pas eu affaire à la police pour ces raisons de déclarer que leur police locale fait du bon travail lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion ([illegible] % par rapport à [illegible] %) ou de traiter les personnes équitablement ([illegible] % par rapport à [illegible] %).

Toutefois, d'autres formes de contact avec la police ont obtenu des notes plus neutres ou favorables. Par exemple, on n'a constaté aucun écart dans les notes attribuées à la police entre les Canadiens qui ont assisté à une séance d'information publique et ceux qui n'y ont pas assisté, à l'exception d'une perception plus favorable de la capacité du service de police à informer le public sur la prévention d'actes criminels ([illegible] % par rapport à [illegible] %).

7. [illegible]
8. [illegible]

Les Canadiens qui sont satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité attribuent une note supérieure à la police

Les niveaux de criminalité sont influencés par un certain nombre de facteurs qui ne relèvent pas de la police, et bien que l'application de la loi constitue l'une de leurs fonctions principales, il ne s'agit que de l'une des nombreuses tâches que les policiers accomplissent chaque jour (Boyce, 2015; Hutchins, 2015). Les facteurs extérieurs au travail de la police qui peuvent influer sur le niveau de criminalité sont nombreux, par exemple les caractéristiques du quartier (Livingston et autres, 2014; Charron, 2011; Savoie, 2008), la répartition de la population par âge (Carrington, 2001) et la conjoncture économique (Andresen, 2012; Phillips et Land, 2012). Cela étant dit, les perceptions et les expériences des Canadiens en matière de criminalité et de victimisation criminelle ont une incidence sur leurs perceptions du rendement de la police.

Les Canadiens qui déclarent être satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité évaluent la police plus favorablement — particulièrement à l'égard des mesures opérationnelles — pour l'ensemble des catégories, comparativement à ceux qui sont moins satisfaits (tableau 8). Plus des trois quarts des Canadiens qui sont très satisfaits ont déclaré que la police fait du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi (75 %), de répondre rapidement aux appels (77 %) et d'assurer la sécurité des citoyens (80 %), des proportions beaucoup plus élevées que pour ceux qui sont très insatisfaits de leur sécurité personnelle (28 %, 35 % et 46 %, respectivement).

Dans le même ordre d'idées, on constate une relation inverse entre la perception de la criminalité dans le quartier comparativement aux autres quartiers et la perception du rendement de la police. Les Canadiens qui estiment que le niveau de criminalité dans leur quartier est élevé plus étaient susceptibles de donner une moins bonne évaluation à la police, contrairement à ceux qui estiment que le niveau de criminalité dans leur quartier est faible. De même, les répondants qui croient que le taux de criminalité est demeuré stable ou a diminué dans leur quartier au cours des cinq dernières années plus susceptibles de penser que la police fait du bon travail, comparativement à ceux qui estiment que le taux de criminalité dans leur quartier a augmenté.

En ce qui a trait aussi avec les perceptions de la criminalité dans le quartier, les Canadiens qui considéraient comme un gros problème un ou plusieurs facteurs de désordre social[6] dans leur quartier ont évalué la police moins favorablement. Plus particulièrement, les résidents qui percevaient un ou plusieurs gros problèmes dans leur quartier étaient moins susceptibles que ceux qui ne percevaient aucun problème d'estimer que la police fait un bon travail pour assurer la sécurité des citoyens (47 % par rapport à 79 %) et faire respecter la loi (41 % par rapport à 73 %).

Les victimes d'actes criminels attribuent de moins bonnes notes que les non-victimes à tous les aspects du rendement de la police

Tout comme les perceptions en matière de sécurité personnelle et de criminalité dans le quartier, l'expérience directe en tant que victime d'un acte criminel influe aussi sur les perceptions du rendement de la police. Les Canadiens qui ont été victimes d'un acte criminel au cours des 12 mois précédant l'ESG sur la victimisation avaient une opinion moins favorable de leur police locale à l'égard de chacune des six mesures. Même si les victimes n'ont pas nécessairement eu de contact avec la police en raison de l'incident, la perception favorable du rendement de la police diminue de façon constante avec chaque victimisation subséquente (graphique 7, tableau 8). Cette constatation concerne aussi bien les incidents autodéclarés de victimisation avec violence que de victimisation des ménages.

6. On a demandé aux répondants de dire si les situations suivantes constituent un gros problème, un problème modéré, un petit problème ou pas du tout un problème dans leur voisinage : des soirées ou des voisins bruyants, des gens qui traînent dans les rues, des déchets ou des ordures qui traînent, du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules, des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion, des gens qui consomment ou vendent des drogues et des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.

Graphique 7

Perceptions du rendement de la police, selon la victimisation autodéclarée au cours des 12 mois précédents, 2014

pourcentage des répondants ayant déclaré que la police fait du bon travail

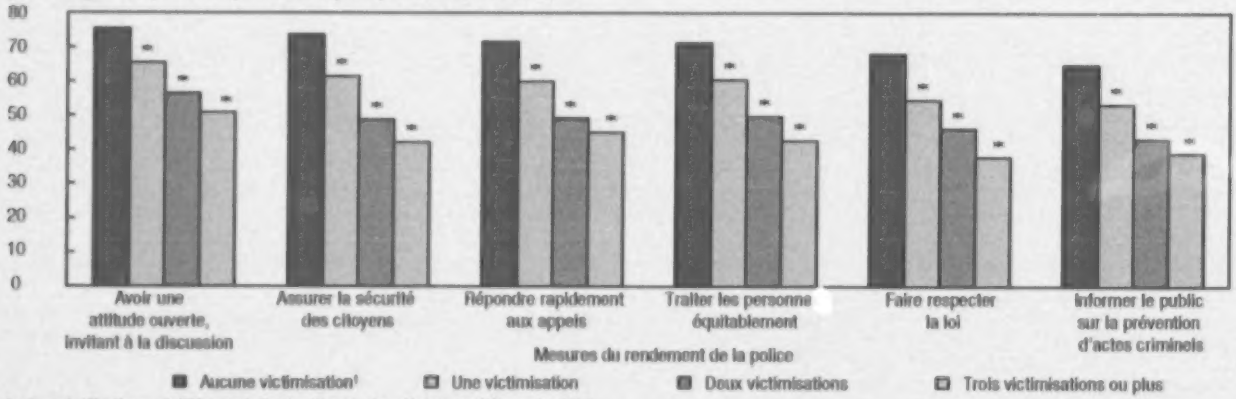

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

Les victimes qui ont signalé l'incident à la police lui donnent une meilleure évaluation

Des études montrent que la confiance à l'égard de la police peut être liée à la volonté de signaler les incidents criminels, qu'on en soit victime ou témoin (Sindall et autres, 2012). Bien que les victimes d'actes criminels, dans l'ensemble, aient accordé une moins bonne note au rendement de la police que les personnes qui n'ont pas été victimes d'actes criminels, les victimes qui ont signalé l'incident à la police ont évalué plus favorablement le rendement de la police que celles qui ne l'ont pas signalé.

Les victimes qui ont signalé l'incident à la police étaient plus susceptibles de penser que la police fait du bon travail à l'égard des mesures des relations interpersonnelles, comparativement à celles qui n'ont pas signalé l'incident. Plus spécifiquement, les victimes d'actes criminels qui ont déclaré l'incident à la police étaient plus susceptibles que celles qui n'ont pas déclaré l'incident de dire que la police locale fait un bon travail lorsqu'il s'agit d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (64 % par rapport à 54 %) et de traiter les personnes équitablement (58 % par rapport à 46 %).

Les victimes qui ont déclaré l'incident étaient non seulement plus susceptibles d'évaluer favorablement la police en ce qui concerne les relations interpersonnelles, mais aussi plus susceptibles d'estimer que les policiers font du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi (50 % par rapport à 43 %) et d'informer le public sur la prévention d'actes criminels (51 % par rapport à 44 %).

Les incidents de discrimination sont liés à des perceptions moins favorables de la police

En 2014, environ 4 millions de Canadiens, soit 13 % des habitants de 15 ans et plus, ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes. De ce nombre, environ 330 000 (8 %) estimaient avoir fait l'objet de discrimination de la part de la police[7]. On a pu constater que le fait de subir de la discrimination de la part de la police peut miner à la fois la confiance du public à l'égard de la police comme institution légitime et efficace, et la confiance générale envers les policiers (Cao, 2014).

Les Canadiens qui croient avoir fait l'objet de discrimination de la part de la police ont attribué au rendement de la police une note considérablement inférieure à celle des Canadiens qui estiment avoir été victimes de discrimination dans d'autres circonstances ou des Canadiens qui disent n'avoir jamais vécu de discrimination (graphique 8).

7. On a demandé aux répondants d'indiquer toutes les situations dans lesquelles ils ont vécu de la discrimination.

Plus particulièrement, les perceptions du rendement de la police en matière de relations interpersonnelles étaient beaucoup moins favorables chez les répondants qui estimaient avoir subi de la discrimination de la part de la police. La proportion des Canadiens qui estimaient que la police fait du bon travail pour ce qui est de traiter les personnes équitablement était inférieure de 51 points de pourcentage pour les répondants qui estimaient avoir subi de la discrimination par la police, comparativement à ceux qui n'avaient pas vécu de discrimination. De même, 30 % des Canadiens qui estimaient avoir subi de la discrimination de la part de la police ont dit que la police faisait du bon travail pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, soit 45 points de pourcentage de moins que ceux qui n'ont été victimes de discrimination dans aucune situation.

Graphique 8
Perceptions du rendement de la police, selon les incidents de discrimination, 2014

pourcentage des répondants ayant déclaré que la police fait du bon travail

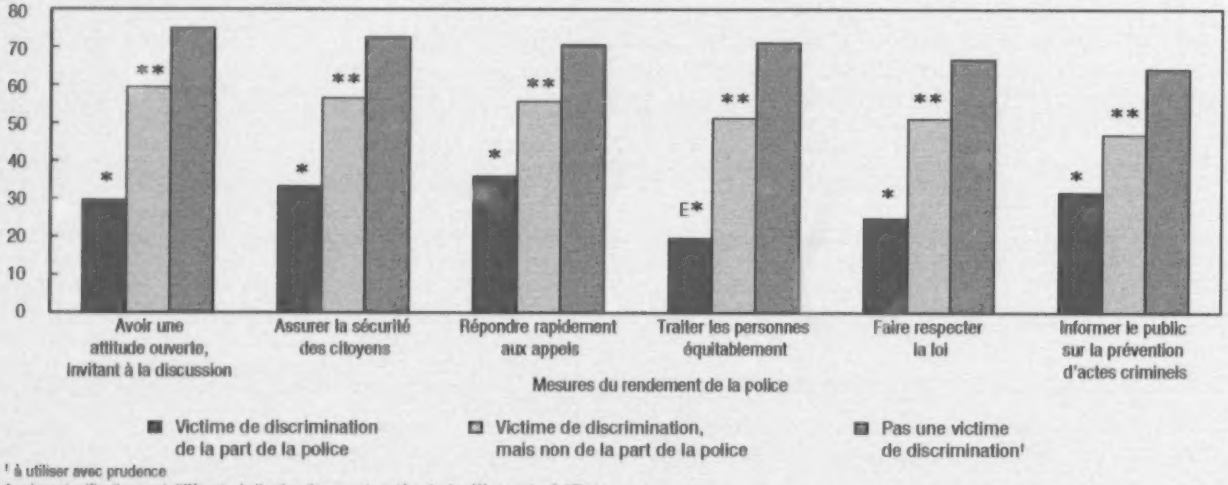

E à utiliser avec prudence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05) et de la valeur pour ceux qui ont subi de la discrimantion de la part de la police (p < 0,05)
† catégorie de référence
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

Le rendement de la police est généralement moins bien noté dans l'Ouest

Les points de vue sur le rendement de la police varient d'une région à l'autre du Canada. En règle générale, les perceptions du rendement de la police étaient moins bonnes dans l'Ouest, alors qu'elles étaient plus contrastées dans les autres provinces. Plus particulièrement, les résidents des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique étaient moins susceptibles de déclarer que leur police locale fait un bon travail à l'égard de 5 des 6 mesures du rendement de la police. Seules les perceptions de la capacité du service de police pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion se comparaient à la moyenne des provinces. Des études antérieures indiquent que la fréquence et la gravité globales des crimes déclarés par la police et le taux de victimisation autodéclarée sont supérieurs dans l'Ouest (Boyce, 2015; Perreault, 2015).

Les résidents des quatre provinces de l'Atlantique étaient plus nombreux à croire que leur police locale fait un bon travail pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion. Toutefois, les Canadiens de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse étaient moins susceptibles de déclarer que la police fait du bon travail à l'égard des volets opérationnels de la police, notamment pour ce qui est d'assurer la sécurité des citoyens, de répondre rapidement aux appels et de faire respecter la loi (tableau 9).

Les résidents du Québec étaient moins susceptibles que ceux des autres provinces de penser que la police fait du bon travail pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, mais ils étaient plus susceptibles de déclarer que la police locale fait du bon travail à l'égard de chacune des cinq autres mesures (tableau 9).

Les résidents d'Ottawa accordent des notes supérieures à la moyenne pour l'ensemble des mesures du rendement de la police

Parmi les RMR, les résidents d'Ottawa étaient les plus susceptibles de dire que leur police locale fait du bon travail à l'égard de chacune des six mesures, qu'il s'agisse d'informer le public sur la prévention d'actes criminels (6 points de pourcentage de plus que la moyenne des RMR) ou de répondre rapidement aux appels (11 points de pourcentage de plus) (tableau 10).

Les résidents de Winnipeg et de Vancouver ont donné les évaluations les moins favorables à leur police locale (tableau 10). Pour chacune des six mesures du rendement de la police, les résidents de Winnipeg étaient moins susceptibles de déclarer que la police locale fait du bon travail, particulièrement pour ce qui est de faire respecter la loi et de répondre rapidement aux appels (12 et 19 points de pourcentage sous la moyenne, respectivement). Bien que la proportion de résidents ayant indiqué que la police fait du bon travail soit inférieure pour 5 des 6 mesures à Vancouver, la différence relative était moindre; les écarts les plus marqués avaient trait à la capacité de la police à faire respecter la loi et à informer le public sur la prévention d'actes criminels (6 points de pourcentage sous la moyenne pour chacun).

Facteurs liés à la perception du rendement de la police

D'autres modèles de régression ont été bâtis afin de déterminer les caractéristiques sociodémographiques et économiques qui demeurent des prédicteurs significatifs des perceptions du rendement de la police lorsque l'on maintient les autres facteurs constants (tableau 11).

Lorsque l'on tient compte des autres facteurs, trois facteurs demeurent significatifs pour chacune des six mesures du rendement de la police. Les Canadiens de 65 ans et plus et ceux qui ont immigré au Canada depuis 2000 étaient plus susceptibles d'avoir des perceptions favorables. Ceux qui ont été victimes d'actes criminels dans les 12 mois précédant l'enquête étaient plus susceptibles d'avoir des perceptions défavorables. Les différences les plus marquées entre victimes et non-victimes avaient notamment trait à la perception de la capacité de la police à assurer la sécurité des citoyens (0,60 par rapport à 0,74) et à faire respecter la loi (0,55 par rapport à 0,68).

D'autres facteurs, bien qu'ils ne soient pas significatifs pour chaque mesure, demeurent des prédicteurs significatifs de certaines mesures du rendement de la police. Le sexe, l'état matrimonial, le revenu, le niveau de scolarité, l'appartenance à une minorité visible et le contact avec la police demeurent tous des prédicteurs significatifs de la perception du rendement de la police pour au moins une mesure. Dans certains cas, l'effet de certaines variables était opposé selon la mesure. Par exemple, toutes choses étant égales par ailleurs, le fait de détenir un grade universitaire était associé à une plus grande probabilité de croire que la police fait du bon travail pour ce qui est de faire respecter la loi, mais à une moins grande probabilité d'estimer que la police fait du bon travail pour ce qui est de traiter les personnes équitablement et d'informer le public sur la prévention d'actes criminels.

Contrairement aux résultats du modèle de régression pour les institutions publiques en général, l'identité autochtone demeure liée à la perception du rendement de la police lorsque l'on tient compte des autres facteurs. Les non-Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir une perception favorable de la capacité de la police pour ce qui est d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, de répondre rapidement aux appels, de traiter les personnes équitablement et de faire respecter la loi.

Sommaire

La majorité des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont une grande confiance ou une certaine confiance à l'égard de la police, du système scolaire, des banques, et du système de justice et des tribunaux. En revanche, moins de la moitié des Canadiens font confiance aux médias, au Parlement fédéral et aux grandes corporations.

Plusieurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques sont associées à la confiance dans les institutions. Sauf pour les médias, les femmes faisaient généralement plus confiance au gouvernement et aux institutions que les hommes. Les Canadiens âgés de 15 à 24 ans étaient les plus susceptibles de déclarer faire confiance au Parlement fédéral, et une plus grande proportion de Canadiens plus âgés faisaient confiance à chacune des autres institutions. En règle générale, les minorités visibles et les immigrants étaient plus susceptibles de faire confiance aux institutions.

La majorité des Canadiens estiment que la police fait du bon travail à l'égard de chacune des six mesures spécifiques du rendement. Dans l'ensemble, la proportion de Canadiens qui estiment que leur police locale fait du bon travail a augmenté depuis 2004.

La victimisation autodéclarée est liée à une évaluation moins favorable du rendement de la police. En effet, les Canadiens qui ont déclaré avoir été victimes d'un acte criminel au cours des 12 mois précédant l'enquête ont évalué la police moins favorablement que les autres. En outre, la proportion de Canadiens qui estimaient que la police fait du bon travail à l'égard de chacune des six mesures diminue avec chaque victimisation subséquente.

Sources des données

Le présent rapport est fondé sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2013 et de 2014. La population cible était composée de personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces du Canada, sauf les personnes résidant à temps plein dans des institutions. Le nombre de répondants était de 27 695 en 2013 et de 33 127 en 2014.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de données, veuillez consulter les documents suivants :

ESG de 2014 : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504

ESG de 2013 : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5024

ESG de 2009 : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=51198&InstaId=49195&SDDS=4504

ESG de 2004 : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=1715&InstaId=7705&SDDS=4504

Dans le présent rapport, les réponses manquantes ont été exclues du dénominateur, ce qui explique pourquoi certains résultats pourraient être légèrement différents de ceux présentés dans d'autres rapports.

Bibliographie

ANDRESEN, Martin A. 2012. « Unemployment and crime: A neighbourhood level panel data approach », *Social Science Research*, vol. 41, nº 6, p. 1615 à 1628.

BARBALET, Jack. 2009. « A characterization of trust, and its consequences », *Theoretical Sociology*, vol. 38, nº 4, p. 367 à 382.

BEAN, Clive S. 2003. *Citizen confidence in social and political institutions in a changing world*. Article présenté lors de la Social Change in the 21st Century Conference du Centre for Social Change Research, Queensland University of Technology.

BOYCE, Jillian. 2015. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2014 », *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14211-fra.htm (site consulté le 22 juillet 2015).

BRADFORD, Ben, Jonathan JACKSON et Elizabeth A. STANKO. 2009. « Contact and confidence: Revisiting the impact of public encounters with the police », *Policing and Society*, vol. 19, nº 1, p. 20 à 46.

BRADFORD, Ben et Andy MYHILL. 2015. « Triggers of change to public confidence in the police and criminal justice system: Findings from the Crime Survey for England and Wales panel experiment », *Criminology and Criminal Justice*, vol. 15, nº 1, p. 23 à 43.

CAO, Liqun. 2014. « Aboriginal people and confidence in the police », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 56, nº 4, p. 499 à 525.

CARRINGTON, Peter J. 2001. « Population aging and crime in Canada, 2000-2041 », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 43, nº 3, juillet, p. 331 à 356.

CHARRON, Mathieu. 2011. « Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Toronto : analyse supplémentaire de la criminalité chez les jeunes », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, produit nº 85-561-M, nº 22 au catalogue de Statistique Canada.

GRABB, Edward, Robert ANDERSEN, Monica HWANG et Scott MILLIGAN. 2009. « Confidence in political institutions in Canada and the United States: Assessing the interactive role of region and race », *American Review of Canadian Studies*, vol. 39, nº 4, p. 379 à 397.

HUTCHINS, Hope. 2015. « Les ressources policières au Canada, 2014 », *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14146-fra.htm (site consulté le 22 juillet 2015).

JACKSON, Jonathan et Ben BRADFORD. 2010. « What is trust and confidence in the police? », *Policing*, vol. 4, nº 3, p. 241 à 248.

JANG, Hyunseok, Joongyeup LEE et Jennifer C. GIBBS. 2015. « The influence of the national government on confidence in the police: A focus on corruption », *International Journal of Law, Crime and Justice*, p. 1 à 16.

LETKI, Natalia. 2006. « Investigating the roots of civic morality: Trust, social capital, and institutional performance », *Political Behaviour*, vol. 28, nº 4, p. 305 à 325.

LIVINGSTON, Mark, Ade KEARNS et Jon BANNISTER. 2014. « Neighbourhood structures and crime: The influence of tenure mix and other structural factors upon local crime rates », *Housing Studies*, vol. 29, nº 1, p. 1 à 25.

LUHMANN, Niklas. 2000. « Familiarity, confidence, trust: Problems and alternatives », *Trust: Making and Breaking Cooperative Relations*, publié sous la direction de D. Gambetta, édition électronique, http://www.sociology.ox.ac.uk/papers/luhmann94-107.pdf (site consulté le 22 juillet 2015).

MASLOV, Anton. 2014. *Mesurer le rendement de la police : le point de vue du public*, Sécurité publique Canada.

NEWTON, Kenneth. 2001. « Trust, social capital, civil society, and democracy », *International Political Science Review*, vol. 22, nº 2, p. 201 à 214.

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2014. « Les admissions dans les services correctionnels pour adultes au Canada, 2011-2012 », *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/11918-fra.htm (site consulté le 17 juillet 2015).

PERREAULT, Samuel. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.htm (site consulté le 17 juillet 2015).

PERREAULT, Samuel. 2009. « L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes », *Juristat*, produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10903-fra.htm (site consulté le 18 août 2015).

PHILLIPS, Julie et Kenneth C. LAND. 2012. « The link between unemployment and crime rate fluctuations: An analysis at the county, state, and national levels », *Social Science Research*, vol. 41, nº 3, p. 681 à 694.

ROBERTS, Julian V. 2007. « Public confidence in criminal justice in Canada: A comparative and contextual analysis », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 49, nº 2, p. 153 à 184.

ROBERTS, Karl. 2010. « Great expectations: Relations of trust and confidence in police interviews with witnesses of crime », *Policing*, vol. 4, nº 3, p. 265 à 272.

RODER, Antje et Peter MUHLAU. 2011. « Discrimination, exclusion, and immigrants' confidence in public institutions in Europe », *European Societies*, vol. 13, nº 4, p. 535 à 557.

RODER, Antje et Peter MUHLAU. 2010. « Low expectations or difference evaluations — what explains immigrants' high levels of trust in host country institutions? », *Institute for International Integration Studies*, nº 344.

SAVOIE, Josée. 2008. « L'analyse spatiale de la criminalité au Canada : résumé des principales tendances, 1999, 2001, 2003 et 2006 », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*, produit nº 85-561-M, nº 15 au catalogue de Statistique Canada.

SINDALL, Katy, Patrick STURGIS et Will JENNINGS. 2012. « Public confidence in the police: A time-series analysis », *The British Journal of Criminology*, vol. 52, nº 4, p. 744 à 764.

SKOGAN, Wesley G. 2006. « Asymmetry in the impact of encounters with police », *Policing and Society*, vol. 16, nº 2, p. 99 à 126.

SPROTT, Jane B. et Anthony N. DOOB. 2014. « Confidence in the police: Variation across groups classified as visible minorities », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 56, nº 3, avril, p. 367 à 379.

SUNSHINE, Jason et Tom R. TYLER. 2003. « The role of procedural justice and legitimacy in shaping public support for policing », *Law and Society Review*, vol. 37, nº 3, p. 513 à 548.

TYLER, Tom R. et Steven L. BLADER. 2003. « The group engagement model: Procedural justice, social identity, and cooperative behavior », *Personality and Social Psychology Review*, vol. 7, nº 4, p. 349 à 361.

Tableau 1
Confiance dans les institutions, 2013

Institution	Une grande confiance	Une certaine confiance	Neutre	Très peu confiance	Aucune confiance
	pourcentage				
Police	37	38	18	4	2
Système scolaire	20	41	29	7	2
Banques	24	36	26	10	4
Système de justice et tribunaux	20	37	28	10	4
Médias	9	32	33	15	6
Parlement fédéral	10	27	37	16	9
Grandes corporations	6	24	41	20	8

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

Tableau 2
Confiance dans les institutions, selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2013

Caractéristique sociodémographique ou économique	Police	Système scolaire	Banques	Système de justice et tribunaux	Médias	Parlement fédéral	Grandes corporations
	pourcentage						
Sexe							
Masculin[1]	73	60	56	56	40	35	28
Féminin	79 **	62**	63**	58**	41	40**	32**
Groupe d'âge (par rapport au total)							
15 à 24 ans	73 **	61	67**	61**	34**	50**	34**
25 à 34 ans	72 **	60	52**	54*	32**	35*	26**
35 à 44 ans	78 **	62	54**	55	41	38*	29*
45 à 54 ans	75	58 **	56**	56	40	33**	27**
55 à 64 ans	76	59 *	58*	54**	42	33**	29
65 à 74 ans	78 *	63	65**	57	44**	35	33**
75 ans et plus	85 **	70 **	78**	64**	54**	44**	42**
État matrimonial							
Marié ou vivant en union libre[1]	78	62	58	58	41	35	30
Séparé ou divorcé	73 **	58**	55*	50**	43	30**	27*
Célibataire	71 **	60	60*	57	35**	42**	30
Veuf	83 **	68**	74**	58	51**	42**	38**
Niveau de scolarité							
Sans diplôme d'études secondaires	76 **	62**	62**	58**	45	45**	38**
Diplôme d'études secondaires	75 **	58**	61	54**	39**	38	30
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	74 **	58**	55**	52**	35**	33**	28
Grade universitaire[1]	79	65	59	67	43	39	29
Principale activité au cours des 12 mois précédents							
Travail à un emploi rémunéré ou à son propre compte[1]	74	60	55	55	38	34	27
À la recherche d'un emploi rémunéré	73	60	59	61	35	35	30
Aux études	75	63*	65**	64**	35**	51**	35**
Prestation de soins ou travaux ménagers	80 **	64**	64**	63**	46**	46**	37**
Retraité	80 **	65**	68**	59**	47**	38**	35**
Autre	75	56	57	53	42	34	31

Tableau 2 (suite)
Confiance dans les institutions, selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2013

Caractéristique sociodémographique ou économique	Police	Système scolaire	Banques	Système de justice et tribunaux	Médias	Parlement fédéral	Grandes corporations
	pourcentage						
Revenu du ménage							
Moins de 20 000 $	71 **	56	42	52**	44	41	34
20 000 $ à 39 999 $	75 **	60	51	57**	43	35	33
40 000 $ à 59 999 $	74 **	58**	58**	53**	35	35	27**
60 000 $ à 89 999 $	76 *	62	57**	56**	40	36	30**
100 000 $ à 149 999 $	78	61	56**	58**	35	33**	31**
150 000 $ et plus[1]	79	63	63	63	40	35	32
Minorité visible							
Minorité visible[1]	75	71	67	71	48	45	35
Non-membre d'une minorité visible	76	58**	58**	55**	39**	34**	29**
Identité autochtone							
Autochtone[1]	65	53	56	63	33	31	27
Non-Autochtone	76**	61**	60	58**	41**	37**	30
Statut d'immigrant							
Non-immigrant[1]	75	58	58	54	35	34	28
Immigrant de longue date (immigration avant 2000)	76	65**	64**	65**	45**	40**	33**
Immigrant récent (immigration en 2000 ou après)	83**	75**	69**	79**	52**	43**	44**
Immigrant, durée du séjour au Canada inconnue	76	64	62*	62**	45	37**	42**
Langue maternelle							
Anglais (seulement et avec une langue non officielle)[1]	75	58	60	55	35	34	29
Français (seulement et avec une langue non officielle)	73**	58	53**	50**	40*	35	25**
Anglais et français (et avec une langue non officielle)	74	62**	60**	55	33	32	33*
Langue non officielle seulement	79**	71**	67**	72**	50**	53**	35**
Total — Une grande ou une certaine confiance	**76**	**61**	**58**	**57**	**40**	**36**	**30**

[1] catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)
Note : Comprend les réponses exprimant une grande confiance ou une certaine confiance. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

Tableau 3

Confiance dans les institutions, selon la confiance envers les gens et la probabilité perçue de récupérer un portefeuille perdu, 2013

Confiance envers les gens	Police	Système scolaire	Banques	Système de justice et tribunaux	Médias	Parlement fédéral	Grandes corporations
	pourcentage						
Gens en général							
On peut faire confiance à la plupart des gens†	83	68	64	65	65	41	38
On n'est jamais trop prudent dans nos relations avec les gens	68**	53**	54**	49**	36**	33**	25**
Membres de la famille							
On peut leur faire confiance†	78	63	61	58	41	35	31
Neutre	65**	36**	42**	34**	24**	21**	18**
On ne peut pas leur faire confiance	57**	31**	36**	24**	20**	18**	18**
Gens du voisinage							
On peut leur faire confiance†	83	68	65	65	47	42	35
Neutre	70**	53**	52**	50**	32**	32**	25**
On ne peut pas leur faire confiance	53**	43**	45**	37**	25**	26**	18**
Personnes au travail ou à l'école							
On peut leur faire confiance†	81	65	62	63	43	41	33
Neutre	65**	49**	49**	49**	29**	31**	21**
On ne peut pas leur faire confiance	65**	34**	37**	33**	22**	23**	14**
Gens parlant une langue différente							
On peut leur faire confiance†	84	70	65	67	65	44	37
Neutre	71**	54**	54**	51**	34**	32**	24**
On ne peut pas leur faire confiance	60**	45**	49**	41**	27**	30**	21**
Inconnus							
On peut leur faire confiance†	85	73	67	70	55	45	42
Neutre	80**	64**	61**	61**	43**	37**	30**
On ne peut pas leur faire confiance	71**	53**	56**	51**	35**	26**	26**
Probabilité de récupérer un portefeuille perdu contenant 200 $ s'il est trouvé par un voisin							
Très probable†	83	67	65	63	47	42	35
Plutôt probable	74**	59**	57**	56**	35**	32**	27**
Improbable	57**	48**	49**	43**	30**	28**	21**
Probabilité de récupérer un portefeuille perdu contenant 200 $ s'il est trouvé par un policier							
Très probable†	80	67	65	65	45	43	35
Plutôt probable	55**	47**	47**	41**	29**	25**	20**
Improbable	25**	32**	37**	22**	23**	13**	14**
Probabilité de récupérer un portefeuille perdu contenant 200 $ s'il est trouvé par un inconnu							
Très probable†	85	73	69	71	55	45	40
Plutôt probable	79**	63**	61**	61**	42**	35**	31**
Improbable	70**	58**	56**	50**	36**	30**	27**
Total — Une grande ou une certaine confiance	**76**	**61**	**59**	**57**	**40**	**38**	**30**

† catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,01)
Note : Comprend les réponses exprimant une grande confiance ou une certaine confiance. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

Tableau 4

Confiance dans les institutions, selon la province, 2013

Province	Police	Système scolaire	Banques	Système de justice et tribunaux	Médias	Parlement fédéral	Grandes corporations
	pourcentage						
Terre-Neuve-et-Labrador	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Île-du-Prince-Édouard	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nouvelle-Écosse	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nouveau-Brunswick	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Québec	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ontario	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Manitoba	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saskatchewan	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Alberta	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colombie-Britannique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total — Provinces du Canada	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tableau 5

Confiance dans les institutions, selon la région métropolitaine de recensement, 2013

Région métropolitaine de recensement	Police	Système scolaire	Banques	Système de justice et tribunaux	Médias	Parlement fédéral	Grandes corporations
	pourcentage						
St. John's	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Halifax	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moncton	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saint John	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saguenay	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Québec	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sherbrooke	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois-Rivières	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Montréal	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gatineau	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ottawa	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kingston	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Peterborough	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Oshawa	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Toronto	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hamilton	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St. Catharines–Niagara	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kitchener–Cambridge–Waterloo	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Brantford	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guelph	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
London	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tableau 5 (suite)
Confiance dans les institutions, selon la région extrapolitaine de recensement, 2013

	Police	Système judiciaire	Exécutif	Système de justice et police en Allemagne	Médias	Parlement fédéral	Branche législative provinciale
Région extrapolitaine de recensement				pourcentage			
Alberta	57	57	60	56	60	57	57
Ouest	62	67*	54	60	58	56	58
Grand Sudbury	70	64	53	52	49	54	59
Thunder Bay	71	65	58	56	60	67	68
Winnipeg	78	65	65	57*	64	66	67*
Regina	76	65	65	60	67	70	70
Saskatoon	67*	69*	61	55	60	58	62
Calgary	61**	63	64	62	60	63	64*
Edmonton	76	67	64	58	57	66	64
Kelowna	76	67	72	67*	64*	69**	68
Abbotsford–Mission	67*	71	60	62	57	62	64
Vancouver	73*	62	64	57**	60	64	67
Victoria	67*	58	72	74	64	69**	66
Total — Régions extrapolitaines de recensement	**70**	**67**	**66**	**62**	**61**	**62**	**63**

† catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0.05)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0.01)
Note : Les pourcentages reposent sur un grand nombre de répondants. Les données pondérées ont été utilisées. Les données ont été arrondies au dixième le plus proche.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013.

Tableau 6
Facteurs associés à la confiance dans les institutions, régressions logistiques, 2013

	Police	Système judiciaire	Exécutif	Système de justice et police en Allemagne	Médias	Parlement fédéral	Branche législative provinciale
Caractéristiques sociodémographiques et économiques				probabilités prédites			
Sexe							
Masculin†	0,49	0,49	0,49	0,49	0,49	0,50	0,49
Féminin	0,52**	0,50*	0,52**	0,50	0,49	0,50*	0,51**
Groupe d'âge							
15 à 24 ans†	0,50	0,49	0,47	0,49	0,50	0,49	0,50
25 à 34 ans	0,50	0,49	0,50**	0,50**	0,50*	0,50**	0,50**
35 à 44 ans	0,51	0,50	0,52**	0,50**	0,50**	0,50**	0,51
45 à 54 ans	0,52	0,51**	0,50**	0,51**	0,51**	0,50**	0,51
55 à 64 ans	0,50	0,50	0,50**	0,50**	0,50**	0,50**	0,50
65 à 74 ans	0,50	0,50	0,50	0,50*	0,50**	0,51**	0,50
75 ans et plus	0,50**	0,50**	0,50**	0,50	0,50**	0,50**	0,50**
Sujet autochtone†							
Oui/Il se trouve un sujet Inuit	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Il manque un sujet Inuit	0,50**	0,50*	0,50	0,50**	0,50	0,50*	0,50
Niveau de scolarité							
Études universitaires†	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Sans diplôme universitaire	0,50**	0,50**	0,50	0,50**	0,50	0,50	0,50
Principale activité au cours des 12 mois précédents							
Travail à un emploi rémunéré ou à son propre compte†	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Autre	0,51	0,50	0,50	0,50**	0,50	0,50**	0,51*

Tableau 8 (suite)
[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]						
[illegible]							
[illegible]							
[illegible]

Tableau 7
Croyance que la police locale fait du bon travail, selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2014

Caractéristique sociodémographique ou économique	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	pourcentage					
Sexe						
Masculin[1]	71	70	67	67	63	61
Féminin	74**	70	70**	69*	66**	63**
Groupe d'âge (par rapport au total)						
15 à 24 ans	61**	68*	66	64**	58 **	53**
25 à 34 ans	64**	65**	62**	59**	58 **	51**
35 à 44 ans	74	68*	67*	69	64	60
45 à 54 ans	75**	69	67	69	65	63
55 à 64 ans	79**	72*	69	70*	68 **	68**
65 à 74 ans	82**	77**	75**	75**	71 **	73**
75 ans et plus	86**	82**	83**	81**	76 **	77**
État matrimonial						
Marié ou vivant en union libre[1]	76	71	69	71	66	64
Séparé ou divorcé	73*	69	66*	64**	64	64
Célibataire	63**	67**	65**	62**	60**	54**
Veuf	85**	81**	82**	79**	74**	75**
Niveau de scolarité						
Sans diplôme d'études secondaires	75	75**	72*	72**	67	67**
Diplôme d'études secondaires	71	70	67*	67	62**	62**
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	73	69	67**	69	64*	63**
Grade universitaire[1]	72	70	70	67	67	58
Principale activité au cours des 12 mois précédents						
Travail à un emploi rémunéré ou à son propre compte[1]	71	68	66	67	63	60
À la recherche d'un emploi rémunéré	64*	64	66	59*	61	55
Aux études	65**	71*	70**	67	61	53**
Prestation de soins ou travaux ménagers	75*	69	66	69	63	62
Retraité	82**	78**	76**	76**	72**	73**
Autre	70	68	65	64	62	63
Revenu du ménage						
Moins de 20 000 $	74	72	70*	68	65	65**
20 000 $ à 39 999 $	78**	76**	73**	72**	69**	70**
40 000 $ à 59 999 $	74*	72*	71**	68	65	65**
60 000 $ à 99 999 $	74**	70	69*	70**	64	63**
100 000 $ à 149 999 $	73	70	68	71**	65*	62*
150 000 $ et plus[1]	71	69	67	66	63	59
Minorité visible						
Minorité visible[1]	70	70	71	66	65	58
Non-membre d'une minorité visible	73**	70	68**	69*	65	63**

Tableau 7 (suite)
Croyance que la police locale fait du bon travail, selon les caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2014

Caractéristique sociodémographique ou économique	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	pourcentage					
Identité autochtone						
Autochtone[†]	64	60	52	57	51	55
Non-Autochtone	73**	71**	69**	68**	65**	62**
Statut d'immigrant						
Non-immigrant[†]	72	70	67	68	64	61
Immigrant de longue date (immigration avant 2000)	75**	72	73**	67	68**	63
Immigrant récent (immigration en 2000 ou après)	74	75**	78**	74**	71**	63
Immigrant, durée du séjour au Canada inconnue	79	78**	74	67	68	65
Total — Croyance que la police fait du bon travail	**73**	**70**	**68**	**68**	**65**	**62**

[†] catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

Tableau 8
Croyance que la police locale fait du bon travail, selon les caractéristiques du quartier et certaines expériences individuelles, 2014

Expérience individuelle ou caractéristiques du quartier	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	pourcentage					
Victime d'un acte criminel						
Aucune victimisation au cours des 12 mois précédents[†]	75	74	72	71	68	65
Une victimisation	65**	61**	60**	60**	55**	53**
Deux victimisations	56**	49**	49**	50**	46**	43**
Trois victimisations ou plus	51**	42**	45**	43**	38**	39**
Contact avec la police						
Contact avec la police au cours des 12 mois précédents	68**	65**	63**	62**	59**	58**
Aucun contact avec la police au cours des 12 mois précédents[†]	75	73	71	71	67	64
Satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle par rapport à la criminalité						
Très satisfait[†]	80	80	77	77	75	69
Satisfait	70**	68**	67**	66**	63**	61**
Ni satisfait, ni insatisfait	56**	44**	47**	48**	41**	42**
Insatisfait	51**	34**	45**	42**	30**	36**
Très insatisfait	49**	46**	35**	50**	28**	38**
Criminalité dans le quartier comparativement à cinq ans auparavant						
Augmenté	63**	50**	53**	55**	47**	51**
Diminué	70**	71*	70	65**	66	62
Demeuré à peu près le même[†]	74	73	70	70	67	63

Tableau 8 (suite)
Croyance que la police locale fait du bon travail, selon les caractéristiques du quartier et certaines expériences individuelles, 2014

Expérience individuelle ou caractéristiques du quartier	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	pourcentage					
Criminalité dans le quartier comparativement aux autres quartiers						
Plus élevé	55**	46**	51**	49**	44**	47**
Moins élevé	75**	74**	71**	71**	68**	64**
À peu près le même[1]	66	61	61	61	57	55
Désordre social[1]						
Un ou plusieurs gros problèmes	56**	47**	49**	51**	41**	46**
Un ou plusieurs problèmes modérés	63**	59**	58**	58**	54**	54**
Un ou plusieurs petits problèmes	72**	69**	66**	66**	63**	58**
Aucun problème[1]	79	79	76	76	73	69
Total — Croyance que la police fait du bon travail	**73**	**70**	**68**	**68**	**65**	**62**

[1] catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$
1. On a demandé aux répondants d'indiquer si les situations suivantes constituent un gros problème, un problème modéré, un petit problème ou pas du tout un problème dans leur quartier : des soirées ou des voisins bruyants, des gens qui traînent dans les rues, des déchets ou des ordures qui traînent, du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages volontairement causés à des biens ou des véhicules, des gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion, des gens qui consomment ou vendent des drogues et des gens en état d'ébriété ou faisant du tapage dans les endroits publics.
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

Tableau 9
Croyance que la police locale fait du bon travail, selon la province, 2014

Province	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	pourcentage					
Terre-Neuve-et-Labrador	80**	67*	59**	70	56**	65*
Île-du-Prince-Édouard	81**	72	73*	76**	65	65
Nouvelle-Écosse	75*	68*	65**	67	58**	60*
Nouveau-Brunswick	76**	72	68	72**	66	63
Québec	71*	76**	75**	75**	71**	66**
Ontario	73	70	70*	67**	65	61
Manitoba	71	64**	54**	63**	55**	57**
Saskatchewan	72	63**	55**	63**	55**	58**
Alberta	71	67**	64**	66**	61**	61
Colombie-Britannique	73	67**	65**	65**	61**	59**
Total — Provinces du Canada[1]	**73**	**70**	**68**	**68**	**65**	**62**

[1] catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

Tableau 10
Croyance que la police locale fait du bon travail, selon la région métropolitaine de recensement, 2014

Région métropolitaine de recensement	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	pourcentage					
St. John's	76*	64**	53**	66	55**	64
Halifax	74*	68	68	65	59**	58
Moncton	78*	77*	73	75**	72*	65
Saint John	80**	74	69	74*	69	65
Saguenay	79	79*	75	85**	73	72*
Québec	73	82**	81**	80**	76**	71**
Sherbrooke	69	78	81**	77*	79**	75**
Trois-Rivières	76	82**	72	81**	79**	79**
Montréal	68**	74**	73**	69*	68*	60
Gatineau	65	70	66	65	65	56
Ottawa	81**	76**	80**	76**	74**	67*
Kingston	74	80*	68	73	68	75**
Peterborough	72	61	60	63	48**	63
Oshawa	78	77	73	71	70	63
Toronto	70*	68	70	64**	65	58**
Hamilton	77*	74	70	72	65	67*
St. Catharines–Niagara	70	61**	64	59*	55**	58
Kitchener–Cambridge–Waterloo	79**	76	71	70	71	67
Brantford	76	76	74	73	60	58
Guelph	71	77	88**	67	78*	58
London	78*	73	70	71	68	63
Windsor	73	73	75	65	69	67
Barrie	59	64	52*	60	54	61
Grand Sudbury	64	60	49**	55	59	55
Thunder Bay	67	51*	52*	56	55	57
Winnipeg	67*	60**	50**	59**	53**	56*
Regina	71	63*	55**	63	62	63
Saskatoon	69	64*	59**	57**	56**	55
Calgary	75*	76**	76**	72**	75**	64
Edmonton	70	63**	59**	62*	55**	62
Kelowna	69	64	63	61	59	59
Abbotsford–Mission	78	69	64	67	71	65
Vancouver	71	65**	65**	63**	59**	55**
Victoria	79**	76*	73	72	71*	64
Total — Régions métropolitaines de recensement[1]	**72**	**70**	**69**	**67**	**65**	**61**

[1] catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues du calcul des pourcentages.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.

Tableau 11
Facteurs liés à la perception du rendement de la police, régressions logistiques, 2014

Facteurs	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	probabilités prédites[1]					
Sexe						
Masculin[†]	0,72	0,71	0,69	0,69	0,65	0,62
Féminin	0,76**	0,72	0,71*	0,71	0,67**	0,65**
Groupe d'âge						
15 à 24 ans[†]	0,63	0,69	0,66	0,66	0,59	0,54
25 à 34 ans	0,67	0,67	0,65	0,63	0,60	0,54
35 à 44 ans	0,74**	0,71	0,68	0,71*	0,65**	0,61**
45 à 54 ans	0,75**	0,70	0,68	0,70	0,66**	0,63**
55 à 64 ans	0,78**	0,72	0,69	0,69	0,68**	0,68**
65 à 74 ans	0,80**	0,76**	0,74**	0,75**	0,71**	0,73**
75 ans et plus	0,85**	0,81**	0,82**	0,81**	0,76**	0,76**
État matrimonial						
Marié ou vivant en union libre[†]	0,75	0,71	0,70	0,71	0,66	0,64
Ni marié ni en union libre	0,72**	0,71	0,69	0,67**	0,66	0,62
Niveau de scolarité						
Grade universitaire[†]	0,73	0,72	0,71	0,68	0,67	0,60
Sans diplôme universitaire	0,74	0,71	0,69	0,71**	0,65	0,65**
Principale activité au cours des 12 mois précédents						
Travail à un emploi rémunéré ou à son propre compte[†]	0,74	0,71	0,69	0,70	0,66	0,64
Autre	0,75	0,72	0,70	0,70	0,66	0,63
Revenu du ménage						
80 000 $ et plus[†]	0,74	0,72	0,70	0,71	0,67	0,63
Moins de 80 000 $	0,74	0,71	0,69	0,69*	0,64**	0,64
Minorité visible						
Minorité visible[†]	0,71	0,68	0,71	0,66	0,66	0,59
Non-membre d'une minorité visible	0,75	0,72	0,69	0,71*	0,66	0,64*
Identité autochtone						
Autochtone[†]	0,67	0,67	0,60	0,62	0,57	0,59
Non-Autochtone	0,74**	0,72	0,70**	0,70**	0,66**	0,63
Statut d'immigrant						
Non-immigrant[†]	0,74	0,71	0,69	0,70	0,66	0,63
Immigrant de longue date (immigration avant 2000)	0,75	0,72	0,70	0,67	0,65	0,62
Immigrant récent (immigration en 2000 ou après)	0,78*	0,79**	0,81**	0,79**	0,73**	0,71**
Immigrant, durée du séjour au Canada inconnue	0,80	0,76	0,73	0,71	0,71	0,68
Victimisation						
Aucune victimisation au cours des 12 mois précédents[†]	0,76	0,74	0,72	0,72	0,68	0,65
Victimisation au cours des 12 mois précédents	0,67**	0,60**	0,61**	0,62**	0,55**	0,54**
Contact avec la police						
Contact avec la police au cours des 12 mois précédents[†]	0,72	0,69	0,67	0,67	0,63	0,62
Aucun contact avec la police au cours des 12 mois précédents	0,75**	0,72**	0,71**	0,71**	0,67**	0,64

Tableau 11 (suite)
Facteurs liés à la perception du rendement de la police, régressions logistiques, 2014

Facteurs	Avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Répondre rapidement aux appels	Traiter les personnes équitablement	Faire respecter la loi	Informer le public sur la prévention d'actes criminels
	probabilités prédites[1]					
Province de résidence						
Terre-Neuve-et-Labrador	0,80**	0,69	0,61**	0,70	0,58**	0,64
Île-du-Prince-Édouard	0,79*	0,72	0,73	0,76**	0,65	0,65
Nouvelle-Écosse	0,75	0,68	0,67*	0,68	0,59**	0,58**
Nouveau-Brunswick	0,77	0,73	0,70	0,73**	0,67	0,63
Québec	0,72*	0,76**	0,75**	0,76**	0,71**	0,66*
Ontario[1]	0,75	0,70	0,70	0,68	0,66	0,63
Manitoba	0,72	0,65**	0,54**	0,63*	0,57**	0,59*
Saskatchewan	0,76	0,67	0,58**	0,66	0,58**	0,59*
Alberta	0,74	0,70	0,67	0,69	0,65	0,64
Colombie-Britannique	0,75	0,69	0,68	0,67	0,62*	0,60
Total — Croyance que le police fait du bon travail	**0,74**	**0,71**	**0,70**	**0,70**	**0,66**	**0,63**

[1] catégorie de référence
* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)
** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$
1. Les probabilités prédites ont été calculées à l'aide des résultats d'un modèle de régression logistique et en maintenant constants tous les autres facteurs à leur valeur moyenne pour la population considérée.
Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont exclues.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la victimisation, 2014.